

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIIP

POINT DE SITUATION - COVID 19

Le Directeur Général a abordé plusieurs sujets, lors de l'audioconférence avec la CFTC.

Il reconnaît qu'il n'y a pas d'uniformité sur les pratiques concernant les quarantaines. Cette situation dépend des services du ministère via les médecins de prévention. Une harmonisation des pratiques est souhaitée par les partenaires sociaux et par la DGFIIP.

Puis, plusieurs points techniques ont été abordés:

- les contrôles fiscaux, ils peuvent se poursuivre sous réserve d'un accord des entreprises,
- l'accès au fond de solidarité qui se fait par l'espace particulier afin de sécuriser l'échange de données,
- le traitement du courrier, dont les orientations vont être envoyées. Le but étant de rassurer les agents en prenant toutes les précautions nécessaires afin d'éviter tout risque de contamination. De plus, dans certaines directions, des mesures de sécurisation sont en cours pour faciliter la délivrance de bons de secours, par le biais d'accueil sur rendez-vous,
- le mouvement des comptables (C2 – C3), le projet de mouvement est terminé. Il est actuellement en cours de vérification dans les délégations. Il concerne 300 personnes. La publication du projet devrait avoir lieu vers mi avril. Se pose aujourd'hui la question des modalités de réunion de la CAP pour valider le mouvement définitif.

La Direction Générale a annoncé que si la sortie de confinement, se fait en plusieurs étapes et progressivement sur tout le territoire, les modalités de réalisation de la campagne IR avec réception du public seront adaptées.

La CFTC est toujours à vos côtés.

N'hésitez pas à contacter ses correspondants.

<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>